



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Bonny David / Jelk Guy-Noël

2018-CE-98

Le site de la Poya a-t-il enfin un avenir ?

I. Question

Deux parcelles de la Poya (plus de 47 000 m² en zone d'intérêt général I et près de 57 000 m² en zone verte d'intérêt général) seront abandonnées par l'Armée suisse vers 2023. Il s'agit de terrains à fort potentiel urbanistique et par sa situation, en pleine ville, d'un grand intérêt stratégique.

Plusieurs objets parlementaires ont déjà été déposés au sujet du site militaire de St-Léonard (2013-CE-175 Question Andrea Burgener Woeffray / Giovanna Garghentini Python « Avenir du site militaire de la caserne de la Poya » et 2014-GC-8 Postulat Daniel Gander / Charles Brönnimann « Nouvelle affectation pour la caserne »). Cependant, le temps avance et nous voulons revenir sur la future attribution de cette zone militaire de la plus haute importance.

- > Est-ce que l'abandon du site vers 2023 est toujours d'actualité ? Est-ce que le Conseil d'Etat a une date précise de la fin du bail de cette zone par l'Armée suisse ?
- > Nous voulons aussi savoir quelle sera l'attribution future de ces terrains qu'hériterait bientôt l'Etat de Fribourg ? Est-ce qu'une planification concrète et approfondie existe ? Si oui, laquelle ? Si non, pourquoi n'y en a-t-il pas encore ? Quand est-ce qu'une mise en œuvre d'un projet pourrait enfin voir le jour ?

Le Conseil d'Etat mentionne dans sa réponse du 30 septembre 2014 qu'il a décidé de créer une organisation de projet à deux niveaux, comprenant un comité de pilotage stratégique et un comité de projet.

- > Où en sont les travaux de ces deux comités ? Qui composent ces deux comités aujourd'hui ? A quelle fréquence se réunissent-ils ? Quel est leur planning jusqu'à la réalisation du projet urbanistique ? Qu'en est-il des échanges et de la collaboration avec la Ville de Fribourg ? De quelle manière la Ville de Fribourg est-elle associée au développement de cette zone de la Poya ?

5 avril 2018

II. Réponse du Conseil d'Etat

Dans son rapport sur le postulat 2014-GC-8 Daniel Gander / Charles Brönnimann, répondant également à la question 2013-CE-175 des députées Andrea Burgener Woeffray et Giovanna Garghentini Python, le Conseil d'Etat confirmait que le site de la Poya, situé au centre de la capitale et relié de manière idéale aux réseaux de transport, revêtait une importance stratégique. Il indiquait

également vouloir d'abord considérer l'opportunité de réunir des services ou Directions de l'Etat sur le périmètre de la Poya, avant d'approfondir les discussions avec la Ville. Il a mis en place en décembre 2014 un Conseil stratégique et un Comité de projet qui se sont réunis à plusieurs reprises jusqu'en 2015. Depuis, le délai pour l'abandon du site, prévu initialement pour 2020, s'est décalé à l'horizon 2023. En 2016, le départ de l'Architecte cantonal qui présidait le comité de projet a également eu des répercussions sur les travaux des deux comités. Suite au report des délais initiaux prévus pour le départ de l'armée et en raison des dossiers urgents qu'a dû traiter la DAEC pendant cette période, la priorité a été mise temporairement sur d'autres projets. Par contre, les travaux sur une stratégie de l'Etat concernant les besoins de l'administration centrale en ville de Fribourg se poursuivent et les premiers éléments pourront être présentés sous peu au Grand Conseil.

Tout le plateau d'Agy, y compris le site de la Poya, fait l'objet d'une fiche de projet dans le plan directeur cantonal dans le but d'assurer un développement coordonné du secteur. Le projet d'agglomération de Fribourg de troisième génération reconnaît également cet axe en tant que secteur prioritaire.

A noter également que le site de la Poya est hautement stratégique du point de vue de la mobilité, puisqu'il bénéficie d'une très bonne desserte en transports publics, grâce aux bus urbains de la ligne 1 et aux trains régionaux de la S1 Fribourg/Freiburg–Berne. Une nouvelle halte ferroviaire dans le secteur d'Agy sur la ligne Fribourg/Freiburg–Yverdon-les-Bains (S30) ainsi que Fribourg/Freiburg–Neuchâtel (S20) devrait également voir le jour. Quant à la mobilité douce, un tronçon de la Transagallo, qui reliera à terme Avry-sur-Matran à Guin sur environ 17 km, permet déjà de relier à pied ou à vélo la gare de Fribourg/Freiburg et la halte Fribourg/Freiburg Poya en longeant la voie de chemin de fer. Enfin, le site est bien intégré au réseau routier.

Ainsi, même si le départ de l'Armée a été reporté, le site de la caserne de la Poya demeure une excellente opportunité de renforcer le centre cantonal dont le Conseil d'Etat a pleinement conscience et tel que mentionné dans le programme gouvernemental 2017–2021.

> *Est-ce que l'abandon du site vers 2023 est toujours d'actualité ? Est-ce que le Conseil d'Etat a une date précise de la fin du bail de cette zone par l'Armée suisse ?*

La libération de la caserne de Poya dépend de la réalisation de la première étape des travaux sur la place d'armes de Drogens. Les crédits nécessaires à cette étape font partie du Message sur l'armée 2018, qui sera approuvé cet hiver par les Chambres fédérales. Sous réserve de l'octroi des autorisations de construire et de la mise à disposition des crédits de paiement, la réalisation de la première étape devrait durer de 2019 à 2022. Selon la planification actuelle du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS, un départ de la caserne pourrait donc effectivement intervenir dès 2023. Une planification détaillée pour la libération du site sera définie dès que les autorisations de construire et les crédits seront octroyés.

> *Nous voulons aussi savoir quelle sera l'attribution future de ces terrains qu'hériterait bientôt l'Etat de Fribourg ?*

Il est encore trop tôt pour détailler l'attribution future des terrains. En effet, le Conseil d'Etat développe actuellement une stratégie concernant les besoins de l'administration centrale en ville de Fribourg. Pour ce faire, les besoins futurs en locaux sont en train d'être établis pour chaque service potentiellement concerné. Par la suite, il s'agira de trouver la meilleure adéquation entre les bâtiments existants, les bâtiments projetés et lesdits besoins. C'est dans ce cadre-là que les réflexions

sur l'avenir du site de la Poya sont menées actuellement au Conseil d'Etat. Ceci étant dit, les besoins de l'Etat en termes de surface devraient pouvoir être répartis, entièrement ou pour une très large part, sur un certain nombre de sites plus appropriés que celui de la caserne. Le développement d'un quartier durable et mixte sur les terrains de la Poya pourrait représenter pour l'Etat, en tant que propriétaire, une opportunité intéressante pour obtenir des rendements attractifs. En effet, les caractéristiques du site, en termes de centralité et de mobilité, peuvent déboucher sur une opération financièrement intéressante pour l'Etat si tout son potentiel est valorisé. La piste d'un quartier dense, durable et mixte, mérite à ce titre d'être exploitée.

En termes d'aménagement, il n'est pas possible pour l'heure d'affecter formellement des terrains utilisés par l'armée, car ils ne peuvent être soumis aux dispositions de la LAT. Une affectation définitive ne sera possible qu'après l'abandon du site par l'armée. Cette situation n'empêche toutefois pas de démarrer dès maintenant les réflexions sur la revalorisation du site de la Poya. Etant donné l'importance cantonale du secteur, l'affectation future du quartier et la procédure appropriée (PAL ou PAC) devront être convenus d'entente entre le Conseil d'Etat, propriétaire des terrains, et la Ville de Fribourg, compétente en matière d'affectation des terrains situés sur son territoire.

> Est-ce qu'une planification concrète et approfondie existe ? Si oui, laquelle ? Si non, pourquoi n'y en a-t-il pas encore ? Quand est-ce qu'une mise en œuvre d'un projet pourrait enfin voir le jour ?

Vu la nécessité d'établir les besoins de l'Etat dans le cadre d'une stratégie immobilière globale et le report du départ de l'Armée du site à 2023, une planification précise et approfondie n'a pas encore été mise en place.

> Où en sont les travaux de ces deux comités ? Qui composent ces deux comités aujourd'hui ? A quelle fréquence se réunissent-ils ? Quel est leur planning jusqu'à la réalisation du projet urbanistique ?

Les travaux des deux comités, Conseil stratégique et Comité de projet, ont été mis en veille en 2016 pour les raisons décrites plus haut. Comme mentionné plus haut également, une planification est en voie d'élaboration. Le Conseil d'Etat a actualisé la structure et la composition des comités pour relancer le projet.

> Qu'en est-il des échanges et de la collaboration avec la Ville de Fribourg ? De quelle manière la Ville de Fribourg est-elle associée au développement de cette zone de la Poya ?

Même si l'Etat est propriétaire des terrains, la Ville de Fribourg est responsable de l'aménagement du territoire sur l'ensemble du site et propriétaire de trois parcelles dans le périmètre. Un développement cohérent et une mise en œuvre efficace de la réalisation d'un quartier durable, tel que validé par le Conseil d'Etat en novembre 2015 dans le cadre de sa stratégie de développement durable, ne peut se faire sans une étroite concertation. C'est dans cet esprit que l'Etat invite la Ville de Fribourg à rejoindre le Conseil stratégique élargi, pour le redémarrage du projet.

30 octobre 2018